



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 4 juin 2024
N° d'affaire : 2023.DIJ.3605

Rapport de controlling sur l'extraction de matériaux, les décharges et les transports (EDT) 2024

Le Grand Conseil du canton de Berne décide :

Il est pris connaissance du rapport du Conseil-exécutif « Rapport de controlling sur l'extraction de matériaux, les décharges et les transports (EDT) 2024 »

avec les déclarations de planification suivantes :

1. Le Conseil-exécutif adopte des mesures adéquates pour garantir sur une période d'au moins dix ans la disponibilité de capacités suffisantes pour l'extraction et le dépôt de matériaux.
2. La base de données pour l'évaluation des réserves en matière d'extraction et de stockage effectivement disponibles dans les régions doit être améliorée.
3. Le Conseil-exécutif prend des mesures supplémentaires pour accélérer les procédures dans le domaine EDT, en particulier les procédures internes à l'administration.
4. Le Conseil-exécutif prend des mesures pour accélérer les procédures en remettant en question le processus d'élaboration des plans directeurs et des plans d'affectation et en recherchant des optimisations.
5. Le Grand Conseil soutient le modèle F+ et charge le Conseil-exécutif de lui présenter les modifications correspondantes de la législation.
6. Le Grand Conseil appuie les modifications énumérées dans le rapport en matière d'organisation sous la responsabilité générale de la DIJ.
7. Le Grand Conseil appuie le relevé des données relatives aux transports (y c. l'échange intercantonal de ces données) et charge le Conseil-exécutif de lui présenter les modifications correspondantes de la législation.
8. Lors de l'attribution de marchés de construction, le Conseil-exécutif est chargé de demander, d'enregistrer et d'évaluer des informations sur les prix de nature à renforcer la transparence.
9. Le Conseil-exécutif est chargé de garantir à l'avenir également le transport par bateau sur les lacs bernois, en particulier sur le lac de Thoue, des cailloutis et des pierres provenant d'activités d'extraction, afin de satisfaire aux orientations fondamentales 9 et 10 du plan sectoriel EDT.
10. Le Conseil-exécutif prend des mesures pour augmenter la part des matériaux de construction recyclés.

Berne, le 4 juin 2024

Au nom du Grand Conseil



Dominique Bühler
Présidente

Patrick Trees
Secrétaire général